

Systeme de codirection – Ph.D. bioinformatique

(Comité d'études supérieures en bioinformatique; version *, approuvé le *)

Définition - codirection

La codirection des études en bio-informatique consiste en la supervision d'un étudiant par deux chercheurs, chacun spécialiste sur des aspects particuliers du projet. Un des deux directeurs (généralement le 'directeur principal') assure la supervision continue, alors que le deuxième (généralement le 'codirecteur') peut intervenir ponctuellement tout au long du doctorat.

But du système de codirection

Le but spécifique de la codirection est d'assurer une formation interdisciplinaire de pointe. De plus, la codirection ainsi que le parrainage permettent à l'étudiant d'obtenir une opinion plus large sur son travail scientifique et sur le cheminement de ses études. Cela permet également à l'étudiant de se faire connaître par d'autres chercheurs, ce qui pourrait s'avérer utile lors de demandes de bourses par exemple. Finalement, en cas de problèmes entre l'étudiant et son directeur (principal) de recherche, l'étudiant peut rencontrer son codirecteur pour obtenir un avis indépendant. La rencontre du codirecteur ne remplace en aucun cas la discussion entre l'étudiant et son directeur principal. Un résumé des caractéristiques de la codirection est indiqué dans le **Tableau I**.

L'adhésion du codirecteur à d'autres comités de l'étudiant

Le codirecteur est nécessairement choisi parmi les membres du comité de thèse de l'étudiant (le comité qui évalue la progression de l'étudiant au cours de ses études de doctorat).

Procédures

Dans les délais définis par la FESP, l'étudiant doit trouver son directeur principal, avec l'aide duquel il désigne un professeur/chercheur comme codirecteur qui accompagnera l'étudiant durant ses études. Donc, tous les chercheurs impliqués dans la supervision de l'étudiant sont à désigner dès le début du doctorat et à indiquer dans le formulaire « *Choix du codirecteur* ». Le choix du codirecteur doit être entériné par le Comité des études supérieures.

La cosupervision consiste en des réunions informelles, pendant lesquelles l'étudiant présente un plan de recherche, ses réalisations, ses problèmes potentiels, ses questions, ainsi que ce qu'il compte accomplir dans l'année à venir. Ces réunions seront documentées brièvement dans le formulaire « *Résumé de la discussion avec l'étudiant* ».

La première réunion de l'étudiant avec son codirecteur se fait en l'absence du directeur (principal) de recherche. Cette réunion sera convoquée par l'étudiant, à l'intérieur d'une période maximale de 4 mois suivant le début du doctorat (études régulières). Une semaine avant cette réunion, l'étudiant aura remis à son codirecteur une copie de la « *Fiche de l'étudiant* » complétée, contenant des informations de base sur ses études, son financement, et ses publications. Dans cette première réunion, l'étudiant ne présente pas seulement son plan de recherche, mais aussi son cheminement académique, ses buts et aspirations pour sa carrière ainsi que des sujets qu'il juge pertinents.

Les rencontres subséquentes incluent le directeur principal. L'étudiant convoquera une rencontre avec ses deux superviseurs une fois par an, permettant à l'étudiant d'y présenter les progrès de son projet ainsi que les problèmes rencontrés.

La dernière rencontre, avant la rédaction de la thèse, permet à l'étudiant de présenter une esquisse du plan de sa thèse (contenu des sections « introduction », « résultats » et « discussion » entre autres).

Responsabilités du codirecteur

Le codirecteur doit rencontrer l'étudiant tout au long des études de Ph.D. Il discute de la progression de l'étudiant, de son projet de recherche etc., et oriente et/ou conseille l'étudiant au besoin. Il pourrait

éventuellement être appelé à rédiger des lettres de référence lorsque l'étudiant participe à des concours de bourses.

En cas de conflit éventuel entre un étudiant et son directeur (principal), le codirecteur n'a pas à jouer un rôle d'arbitre. Il discutera brièvement du problème potentiel avec le directeur (principal) de recherche et si nécessaire avisera le Comité des études supérieures qui se chargera de l'analyse de la situation.

Tableau I. Les caractéristiques de la codirection

	Codirecteur
Expertise	Complémentaire à celle du directeur principal
Fonction	Supervision scientifique
	Conseil scientifique, académique, carrière, etc.
Désignation	En même temps que le directeur (principal) de recherche
1^e Réunion	< 4 mois suivant le début du doctorat, en l'absence du directeur (principal). Sujet : Cheminement académique, buts et aspirations de carrière, plan général du projet.
Réunions suivantes	Toutes les années, ensemble avec le directeur principal : progrès du projet, problèmes.

Formulaires à compléter :

- Choix du codirecteur
- Fiche de l'étudiant
- Résumé de la discussion avec l'étudiant